

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024



Le vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 13

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, , ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie

Absents excusés : 3

Mme PEYTHIEU Véronique et MM. GABRIEL Joël et LALLEMENT Eddy

Absents non excusés : 2

Mme LEBLANC Karine et M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

M. Joël GABRIEL à M. Brice FAUVARQUE

Mme Véronique PEYTHIEU à Mme Nathalie MAIRY

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 13
Nombre de procurations	: 2
Nombre de votants	: 15

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire.*



Présentation des 2 nouvelles associations de Tir

AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative n°2 – Budget Ville

Encaissement de chèque

Contrat d'entretien des chaudières – Logements de la Maison Pour Tous

Révision des tarifs de location de salles, matériels, logements, garages et terrains communaux – Année 2025

Révision des tarifs des droits de place – Année 2025

Placement sur un compte à terme (*délibérations n°106 et 121*)

Location du bastion du dauphin – Maison du Père Noël

Demande de subvention DETR/DSIL – Programmation 2025

Demande de subvention – Verger

Redevance sur la vente des bières de Rocroy

Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties – Année 2024

PERSONNEL

Remboursement de salaires par d'autres budgets

Remboursement des frais d'entretien de la Maison Pour Tous

TRAVAUX

Pose de glissières de sécurité – Route de la Petite Chapelle

Remplacement de la borne à l'aire de camping-car

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Parts affouagères 2025

Mise à disposition de l'étang communal

Mise à disposition d'une salle communale – magasin éphémère

Micro projet INTERREG

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Location de la licence IV de la Ville

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées non mandatées

Hébergement d'un camp de scouts

Fixation de la date du prochain conseil municipal

* * *

PRESENTATION DES 2 NOUVELLES ASSOCIATIONS DE TIR :

Suite à la fermeture du stand de Tir pour irrégularités administratives, l'association existante s'est scindée en 2 nouvelles associations :

- Les tireurs de l'Etoile dont le président est Charles BOUQUIGNAUD

- Les Vaillants Sangliers US Rocroy dont le président est M. Jean-Lou SACREZ

Les représentants sont invités à présenter leur association et d'en exposer les objectifs.

Il est rappelé que la mise à disposition d'une salle communale est de la seule compétence du maire mais que les modalités de cette mise à disposition sont définies par le conseil municipal.

Or il semble difficile de faire cohabiter ces 2 structures dans les mêmes locaux. Il est donc demandé aux 2 associations de se réunir, de trouver et de proposer des solutions lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

En parallèle, la commune va interroger les différents services compétents (préfecture et fédération de Tir) afin de respecter la réglementation pour la mise à disposition des stands de tir.

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 101-2024 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
2051 (20) : Concessions et droits similaires	-1 000,00		
212 (21) : Agencements et aménagements d	10 380,00		
2131 (21) : Bâtiments publics	-45 000,00		
2135 (21) : Instal.géné.,agencements,aména	10 000,00		
2138 (21) : Autres constructions	25 430,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	171 000,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	800,00		
21611 (21) : Biens sous-jacents	1 000,00		
2183 (21) : Matériel informatique	400,00		
2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier	-6 400,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-166 610,00		
	5 000,00		5 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	2 130,00		
60612 (011) : Énergie – Électricité	14 300,00		
60618 (011) : Autres fournitures non stock	-11 200,00		
60621 (011) : Combustibles	800,00		
61521 (011) : Terrains	-16 040,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	5 000,00		
615232 (011) : Réseaux	2 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	1 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	230,00		
625 (011) : Déplacements et missions	310,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	-3 220,00		
6284 (011) : Redevance pour services rendu	140,00		
65568 (65) : Autres contributions	3 250,00		
657351 (65) : GFP de rattachement	1 300,00		
	0,00		
Total Dépenses	5 000,00	Total Recettes	5 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

DELIBERATION N° 102-2024 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque suivant :

- un chèque émanant de **ORANGE**, d'un montant de **24,49 €** relatif au remboursement suite à une résiliation de ligne.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 103-2024 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES DE LA MAISON POUR TOUS**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Considérant que pour l'année 2025, le coût du contrat d'entretien pour les chaudières des logements de la Maison Pour Tous, s'élève à 140,03 € / chaudière,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire rembourser le montant de l'entretien par douzième à chaque locataire, soit une mensualité de **11,66 €**, et **11 mensualités de 11,67 €**, à compter de **février 2025**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 104-2024 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES, MATERIELS, LOGEMENTS, GARAGES ET TERRAINS COMMUNAUX – ANNEE 2025**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à **compter du 1^{er} janvier 2025**, les tarifs de locations de salles, logements, garages, terrains communaux, et location et remboursement du matériel, présentés sur le tableau ci-joint.

Le montant des cautions reste inchangé, à savoir :

- Une caution de 160,00 € est à verser pour toutes locations de salles communales, sauf pour la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi dont le montant est fixé à 250,00 € ;
- Une caution de 100,00 € pour la location ou le prêt de la sonorisation portable.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt du chapiteau.
- Une caution de 160,00 € pour la location ou le prêt de matériels loués en dehors d'une salle.
- Une caution de 200,00 € pour la location ou le prêt de la friteuse.
- Une caution de 160,00 € par tonnelle mise à disposition.

Locations de salles communales	
Bastion du Dauphin	TARIFS 2025
Côté droit avec cuisine Rocroyen	101,00 €
Côté droit avec cuisine Extérieur	143,00 €
Côté gauche Rocroyen	70,00 €
Côté gauche Extérieur	112,00 €
Café	53,50 €
Toutes les salles Rocroyen	170,00 €
Toutes les salles Extérieur	255,00 €
* Les consommations d'électricité seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait d'eau de 2 m3 et un forfait de chauffage de 60 euros en période hivernale	
Casemates de l'Arsenal	TARIFS 2025
Familles domiciliées à ROCROI	100,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	140,00 €
* Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux avec un forfait chauffage de 40 euros (selon la saison)	
Bastion du roy	TARIFS 2025
Manifestations éphémères rocroyennes	101,00 €
Manifestations éphémères non rocroyennes	143,00 €
Les consommations d'électricité et d'eau seront facturées selon les indices relevés lors des constats d'état des lieux.	
Maison Forestière	TARIFS 2025
Familles domiciliées à ROCROI	59,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	75,00 €
Location du vendredi au lundi. L'électricité est facturée selon les index relevés, et l'eau est payée par forfait.	
Toutes les salles communales	TARIFS 2025
Soirée débat	160,00 €
Location de salle pour vente-déballage de commerçants / jour	118,00 €
Salle des fêtes, rue de Nevers	
Location de salles pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2025
Familles domiciliées à ROCROI	160,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	287,00 €
Location à titre commercial	332,00 €
Vin d'honneur Rocroyen	85,00 €
Vin d'honneur Extérieur	138,00 €
Café Rocroyen	54,00 €
Café Extérieur	85,00 €

Locations de salles pour l'organisation de concours de belote, bals, dîners dansants, lotos, diverses manifestations, réunions	TARIFS 2025
Dîner dansant / Banquet (sociétés locales ou associations)	106,00 €
Concours de belote (sociétés locales ou associations)	54,00 €
Sociétés extérieures	160,00 €
Théâtre	54,00 €
Loto	80,00 €
Réunions simples	65,00 €
*Les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux	

Salle des sports	TARIFS 2025
Location à titre exceptionnel (lorsque les autres salles sont occupées)	223,00 €
* Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau.	

Salle polyvalente de Saint-Nicolas	
Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2025
Familles domiciliées à ROCROI	160,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	332,00 €
Location à titre commercial	332,00 €
Vin d'honneur Rocroyen	85,00 €
Vin d'honneur Extérieur	138,00 €
Café Rocroyen	54,00 €
Café Extérieur	85,00 €
Sociétés (ou associations) locales	160,00 €
Sociétés (ou associations) extérieures	332,00 €
* Les consommations d'électricité, d'eau et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux.	

Ancienne salle de Saint-Nicolas	
Location pour l'organisation de banquets, fêtes de famille ou autres cérémonies	TARIFS 2025
Familles domiciliées à ROCROI	85,00 €
Familles non domiciliées à ROCROI	128,00 €
Vin d'honneur/ café - Familles domiciliées à ROCROI	42,00 €
Vin d'honneur / café - Familles non domiciliées à ROCROI	75,00 €
* Les consommations d'électricité et de chauffage seront facturées d'après les indices relevés lors des constats d'états des lieux avec un forfait d'eau	

RAPPEL DES CAUTIONS
Une caution de 160,00 euros est à verser pour toutes locations de salles communales, excepté pour le cas suivant : 250 euros s'il s'agit de la location de la salle polyvalente de Saint-Nicolas par les personnes extérieures à Rocroi

Location et remboursement de matériel

Location de petit matériel (par unité et par journée)	TARIFS 2025
Chaises/Bancs	0,90 €
Tables en pin	1,70 €
Barrières métalliques	3,30 €
Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (ancien matériel)	
Tables (l'unité)	53,80 €
Chaises (l'unité)	27,50 €
Remboursement matériel cassé lors de diverses locations (nouveau matériel)	
Tables de la salle Nevers et de la salle polyvalente	165,00 €
Chaises métal noir (l'unité)	28,50 €
Barrières métalliques (l'unité)	86,50 €
Cintres (l'unité)	1,00 €
Caution sur le matériel	
Sonorisation Portable	100,00 €
Sur le matériel loué en dehors d'une salle	160,00 €
Friteuse	200,00 €
Chapiteau	160,00 €

Locations de garages communaux

Garages (locations trimestrielles)	TARIFS 2025
Location pour un garage rue de Montmorency	87,50 €
Location pour un garage rue du Grand Pavillon	90,00 €

Locations de logements et terrains communaux

Logements (locations mensuelles)	TARIFS 2025
Logement gauche 1er étage 62 m ² (Maison Pour Tous)	301,00 €
Logement gauche 2ème étage 62 m ² (Maison Pour Tous)	382,00 €
Logement droite 1er étage 77m ² (Maison Pour Tous)	301,00 €
Logement droite 2ème étage 77m ² (Maison Pour Tous)	301,00 €

Locations de terrains (annuelles)	TARIFS 2025
Garage RIMBEAUX - parcelle de terrain	150,00 €
Eiffage Travaux Publics - parcelle de terrain	400,00 €

DELIBERATION N° 105-2024 : REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – ANNEE 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer pour l'année 2025 les tarifs des droits de place tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-après.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Droits de place

Droits de place pour voitures (par véhicule)	TARIFS 2025
Un véhicule	14,10 €
Deux véhicules	28,30 €
Trois véhicules	40,70 €
Par véhicule supplémentaire	13,20 €
Voiturette (par véhicule)	7,70 €
Droits de place foires et marchés	TARIFS 2025
Tranche 0 à 3 m	4,00 €
Tranche 3 à 7 m	6,00€
Tranche 7 à 12 m	8,50 €
Tranche 0 à 3 m-sous la halle avec électricité	6,00 €
Tranche 3 à 7 m-sous la halle avec électricité	8,00 €
Tranche 7 à 12m-sous la halle avec électricité	10,50 €
Droits de place cirque	TARIFS 2025
Petit cirque	32,00 €
Droits de place forains - fête de ROCROI	TARIFS 2025
Auto skooter	190,00 €
Friterie	35,00 €
Tir	54,00 €
Confiserie	36,00 €
Crève ballons	30,00 €
Manèges enfantins	80,00 €
Jeux divers (tire ficelle, chamboule tout...)	30,00 €
Confiserie + friterie	42,00 €
Baby skooter	93,00 €
Chenille	110,00 €
Cascades électroniques	75,00 €
Loterie	15,00 €
Karting	125,00 €
Manèges adultes (PARATROOPER...)	110,00 €
Marchands de glaces	32,00 €
Marchands de gaufres	30,00 €
Barbe à papa	20,00 €

Pêches aux canards	22,00 €
Jeux gonflables (toboggans, boules s/ eau, tagadas, etc...)	32,00 €
Grue	28,00 €
Droits de place camions, vendeurs ambulants	TARIFS 2025
Outils	135,00 €
Ventes occasionnelles (Sapins de Noël, etc...)	30,00 €
Food Truck	50,00 €

DELIBERATION N° 106-2024 : PLACEMENT SUR UN COMPTE A TERME

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de placer, sur un compte à terme :

- la somme de 500 000 € pour une durée de 3 mois au taux de 3,01 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 107-2024 : LOCATION DU BASTION DU DAUPHIN – MAISON DU PERE NOEL

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la demande de location du bastion du dauphin du 7 au 23 décembre, par le Chat Plume – 08230 BOURG-FIDELE pour l'organisation de la Maison du Père Noël,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à **500 €** (charges comprises) le tarif de location pour cette manifestation.

Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 108-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL – PROGRAMMATION 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire du carrefour de l'Avenue Achille Maire, Rue du Tour de Ville et Route de Petite Chapelle, pour la création d'un giratoire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible :

- auprès des services de l'ETAT dans le cadre de la **D.E.T.R.** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) / **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), **programmation 2025**.

- et auprès d'autres financeurs éventuels.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 109-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR – VERGER

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Candy GALLET

La commune envisage la plantation d'arbres fruitiers le long du chemin touristique des remparts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du **PNR des Ardennes** pour la création des vergers.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 110-2024 : REDEVANCE SUR LA VENTE DE LA BIERE DE ROCROY

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant que la convention de production, promotion et distribution de la bière de Rocroy prévoit le versement d'une redevance de 5% du chiffre d'affaire issu des ventes des différents formats,

Le conseil municipal est informé que le montant de cette redevance, qui sera versé par FAGNES BEERS, pour la période du 7 avril 2023 au 6 avril 2024, s'élève à **10 145,91 €**.

DELIBERATION N° 111-2024 : DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES – ANNEE 2024

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre du plan d'aide mis en faveur des agriculteurs touchés en 2024 par la pluviométrie exceptionnelle, qui a causé des pertes de récoltes, il a été décidé de mettre en œuvre une procédure de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles sinistrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de rembourser aux agriculteurs, exploitants des parcelles communales concernées par ce dispositif, comme suit : :

➤ BARRE Olivier	47,00 €
➤ GABRIEL Fabiola	31,00 €
➤ MANCEAUX Jean-Michel	36,00 €
➤ PIRE Laurent	7,00 €

Ces remboursements se feront par déduction sur l'échéance de leur location annuelle.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 112-2024 : REMBOURSEMENT DE SALAIRES PAR D'AUTRES BUDGETS

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget du CCAS « Accueils de Loisirs », correspondant au remboursement des salaires des agents, à savoir :

Cantine Scolaire	14 589,38 €
Centre de Loisirs	5 705,33 €

Autorise Monsieur le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 113-2024 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA MAISON POUR TOUS

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (Coût salarial d'un agent communal + produits d'entretien) pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024, à savoir :

CMPP :	1 767.71 €
Ardennes Santé Travail :	756.56 €

Autorise Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 114-2024 : POSE DE GLISSIERES DE SECURITE – ROUTE DE LA PETITE CHAPELLE

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation organisée et les offres reçues,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question lors d'un prochain conseil municipal, afin de se renseigner sur la réglementation pour la pose de ce type de glissières (mixte ou double lisse).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 115-2024 : REMPLACEMENT DE LA BORNE A L'AIRE DE CAMPING-CARS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Vu la consultation organisée,

Vu les offres remises par :

- AIRE SERVICES – 29900 CONCARNEAU
- SCEE - 08305 RETHEL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **AIRE SERVICES – 29000 CONCARNEAU** pour un montant de **12 240,00 € TTC**, pour la pose d'une nouvelle borne de service et d'une nouvelle borne électrique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 116-2024 : PARTS AFFOUAGERES 2025

Rapporteur : Candy GALLET

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Dans le cadre de l'exploitation des parts affouagères 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le règlement d'exploitation des parts affouagères 2025
- Fixe le prix de vente à **35 € la part** ;
- Désigne les personnes suivantes qui seront chargées de faire respecter le règlement d'exploitation des parts affouagères :
 - GABRIEL Joël
 - GALLET Candy
 - BOUVART Philippe

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

DELIBERATION N°117-2024 : MISE A DISPOSITION DE L'ETANG COMMUNAL

Votants : 14
Pour : 13
Contre :
Abstention(s) : 1
Jacinthe DA SILVA

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

M. Le Maire ne prend part ni au débat, ni au vote.

Lors du conseil municipal du 12 septembre 2024, il a été évoqué la reprise de l'étang par différents repreneurs,

Vu le rappel des 2 propositions de reprise reçues par l'APAJH 08 et par M. Marc LEFEVRE,

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, décide de retenir le projet pédagogique de l'APAJH 08 et de lui mettre à disposition l'étang communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

DELIBERATION N°118-2024 : MISE A DISPOSTION D'UNE SALLE COMMUNALE

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la demande émise par Mesdames COPPEE Karine et THIERY Gaëlle qui souhaitent la mise à disposition d'une salle communale pour créer un magasin éphémère de prêt à porter et de couture, quelques jours par mois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de refuser cette mise à disposition car un magasin de prêt à porter existe déjà sur la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N°120-2024 : MICRO PROJET INTERREG

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Afin d'envisager l'implantation d'une aire de repos ou de service sur la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter les services compétents pour la réalisation d'une étude de flux autoroutier de l'A304/E420.

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires en ce sens et à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N°121-2024 : PLACEMENT SUR UN COMPTE A TERME

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de placer, sur un compte à terme :

- la somme de 500 000 € pour une durée de 12 mois au taux de 2,48 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE

DELIBERATION N° 120-2024 : LOCATION DE LA LICENCE IV DE LA VILLE

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Par délibération n°99-2024 du 17 octobre 2024, la municipalité décidait de louer la licence IV à ROC'ROI KEBAB.

Considérant que ce dernier ne dispose plus des autorisations nécessaires (permis d'exploitation),

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'annuler la délibération 99-2024 du 17 octobre 2024 et de louer la licence IV de la Ville, à, Mme **Pauline BOSSEAUX**, gérante de **TIM FRITES** – 08230 ROCROI, du 28 novembre 2024 au 28 février 2025, au tarif de **30 € le trimestre**.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
14/10/2024	Vérification bornes incendie	VEOLIA	1 965.60 €
15/10/2024	Réparation chaudière logt Maison Pour Tous	ELM LEBANC	153.64 €
15/10/2024	Réparation chaudière logt Maison Pour Tous	ELM LEBANC	76.66 €
15/10/2024	Réparation chaudière logt Maison Pour Tous	ELM LEBANC	52.39 €
17/10/2024	Dératisation	DETEXPERT	1 380.00 €
29/10/2024	Remplacement ampoule LED éclairage public	SPIE	2 773.20 €
29/10/2024	Fourniture balais pour la balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS	372.77 €
13/11/2024	Raccordement arrêt coup de poing salle de Nevers	BOMBART Johann	600.00 €
13/11/2024	Moteur essuies glace	EASY VOIRIE	355.08 €
14/11/2024	Panneau signalétique	SIGNATURE	163.40 €

18/11/2024	Réparation toiture complexe sportif	LEGROS John	720.00 €
19/11/2024	Remplacement mât éclairage public rue de la Percée	SPIE	2 992.08 €
19/11/2024	Remplacement mât éclairage public rue du 18 juin 1940	SPIE	3 263.16 €
19/11/2024	Remplacement ampoule LED éclairage public	SPIE	2 438.04 €
19/11/2024	Remplacement ampoule LED éclairage public	SPIE	3 140.40 €
26/11/2024	Réparation camion	ARDENNES POIDS LOURDS	4 684.79 €

HERBERGEMENT D'UN CAMP DE SCOUTS

M. Le Maire donne lecture d'un courriel reçu pour l'hébergement d'un camp de scouts sur la commune du 21 au 31 juillet 2025.

Il est décidé de refuser de mettre à disposition une salle communale.

BIEN SANS MAITRE

Monsieur le Maire indique que des biens sans maitre existent sur la commune, notamment un qui se trouve route de la Petite Chapelle.

Afin d'en savoir davantage sur la reprise de ces biens par la commune, il est décidé de poursuivre les recherches sur la réglementation et les modalités de reprise de ce type de biens.

FIXATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 décembre 2024 à 18h00

**La séance du conseil municipal du 27 novembre 2024 comprend
les délibérations du n° 101-2024 au n° 121-2024.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à zéro heure et quinze minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	Absente
GABRIEL Joël	Absent	LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent